

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la BANQUE NATIONALE DU CANADA, tenue au 4^e étage du 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec), le 21 avril 2017 à 10 h (l'« Assemblée »)

Au nom de Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »), des membres du conseil d'administration (le « Conseil ») et des membres du bureau de la présidence, Jean Houde, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux actionnaires.

Jean Houde indique que, conformément au règlement administratif de la Banque, le Conseil l'a désigné ainsi que Dominic Paradis, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif, pour agir respectivement à titre de président et de secrétaire de l'Assemblée. Il invite par ailleurs les personnes présentes à prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et du code de procédure inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « Circulaire »). Il souligne également le choix fait par la Banque de suivre les procédures de notification et d'accès en favorisant la consultation électronique de la Circulaire, dans une optique de saine gestion des coûts et de souci de l'environnement.

Le président de l'Assemblée explique les modalités entourant les interventions durant l'Assemblée. Il rappelle que certaines des déclarations qui seront faites au cours de l'Assemblée contiennent ou peuvent contenir des énoncés prospectifs et il indique que de plus amples renseignements à ce sujet sont inclus dans le rapport annuel 2016 de la Banque ainsi que dans le rapport de gestion relatif au premier trimestre de l'exercice 2017, lesquels sont disponibles sur le site Internet de la Banque et sur le site Internet SEDAR.

ATTESTATION DU QUORUM ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le président de l'Assemblée désigne Martine Gauthier et Sonia Ciavaglia de la Société de fiducie Computershare du Canada pour agir à titre de scrutatrices de l'Assemblée.

Il constate que le quorum requis est atteint et déclare l'Assemblée dûment convoquée et constituée.

DISCOURS DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION ⁽¹⁾

Louis Vachon évoque les défis principaux de la Banque et les cinq priorités qui en découlent, soit l'évolution culturelle et l'engagement centré client, la banque simple et efficace, la banque des entrepreneurs, la banque numérique et la banque de l'épargne. Il souligne les investissements technologiques et internationaux récemment faits par la Banque, ainsi que les impacts sur les parties prenantes. Il termine en abordant les perspectives économiques pour 2017 et 2018.

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le président de l'Assemblée confirme que les états financiers ont déjà été approuvés par le Conseil et déclare reçus les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant.

RAPPEL DES PRATIQUES GÉNÉRALES APPLICABLES À LA TENUE DU VOTE

Le président de l'Assemblée rappelle les règles générales applicables à la tenue du vote. Il mentionne que le vote sur chacune des propositions se fera au scrutin secret et que les résultats du vote seront communiqués dès que le rapport des scrutateurs lui aura été remis. Il ajoute qu'un rapport sur les résultats du vote sera disponible sur le site Internet de la Banque et sur le site Internet SEDAR, après l'Assemblée.

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION ⁽²⁾

Élection des administrateurs

Le président de l'Assemblée spécifie que, conformément à une résolution adoptée par le Conseil, le nombre d'administrateurs à élire a été fixé à 14.

Stéphanie Ruel, actionnaire de la Banque, énumère les candidats à l'élection à un poste d'administrateur : Jean Houde, Raymond Bachand, Maryse Bertrand, Pierre Blouin, Pierre Boivin, André Caillé, Gillian H. Denham, Richard Fortin, Karen Kinsley, Julie Payette, Lino A. Saputo, Jr., Andrée Savoie, Pierre Thabet et Louis Vachon, et propose l'élection de chacun de ces candidats, et ce, jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle ou plus tôt s'il quitte son poste.

Le président de l'Assemblée invite les détenteurs d'actions ordinaires à voter sur cette proposition de la direction.

Vote consultatif sur l'approche du Conseil en matière de rémunération de la haute direction

Le président de l'Assemblée signale qu'en 2016, le Conseil, appuyé du comité de ressources humaines, a poursuivi sa révision des pratiques de bonne gouvernance en matière de rémunération de la haute direction. Il remercie les membres du comité de ressources humaines de la Banque pour le travail effectué à cet égard.

Mélanie Viguié-Bilodeau, actionnaire de la Banque, propose, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil, que les détenteurs d'actions ordinaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la Circulaire.

Willie Gagnon, représentant et fondé de pouvoir du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (le « MÉDAC »), commente la rémunération de la haute direction et propose de voter contre cette proposition. M. Houde remercie M. Gagnon pour son intervention.

Le président de l'Assemblée invite les détenteurs d'actions ordinaires à voter sur cette proposition de la direction.

Nomination de l'auditeur indépendant

Myriam Tsaousakis, actionnaire de la Banque, propose la nomination du cabinet de comptables professionnels agréés Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour agir à titre d'auditeur indépendant de la Banque pour l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2016 et se terminant le 31 octobre 2017.

Le président de l'Assemblée invite les détenteurs d'actions ordinaires à voter sur cette proposition de la direction.

Augmentation du quorum pour toute assemblée d'actionnaires

Stéphanie Ruel, actionnaire de la Banque, propose la modification du Règlement administratif I de la Banque visant à augmenter le quorum pour toute assemblée d'actionnaires, tel que décrit dans la Circulaire.

Willie Gagnon, représentant et fondé de pouvoir du MÉDAC, commente la modification du quorum pour toute assemblée d'actionnaires. Le secrétaire de l'Assemblée ajoute certaines explications. M. Houde remercie M. Gagnon pour son intervention.

Le président de l'Assemblée invite les détenteurs d'actions ordinaires à voter sur cette proposition de la direction.

Remise à niveau du nombre d'actions réservées aux fins du régime d'options d'achat d'actions de la Banque

Le président de l'Assemblée explique aux actionnaires que la modification au régime d'options d'achat d'actions de la Banque (le « Régime ») vise la remise à niveau partielle du nombre d'actions ordinaires de la Banque réservées aux fins de la levée des options en vertu du Régime, tel que décrit dans la Circulaire.

Mélanie Viguié-Bilodeau, actionnaire de la Banque, propose la remise à niveau partielle du nombre d'actions réservées aux fins du Régime.

⁽¹⁾ Les diapositives au soutien de l'allocation de Louis Vachon sont consignées aux registres de la Banque et sont disponibles sur le site Internet de la Banque.

⁽²⁾ Le texte des propositions de la direction est présenté intégralement dans la Circulaire.

Willie Gagnon, représentant et fondé de pouvoir du MÉDAC, propose de voter contre cette proposition.

Le président de l'Assemblée invite les détenteurs d'actions ordinaires à voter sur cette proposition de la direction.

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS D'UN ACTIONNAIRE ⁽³⁾

Le président de l'Assemblée indique aux actionnaires que la Banque a reçu, dans le délai prescrit, des propositions du MÉDAC, lequel a accepté, après discussion avec la Banque, de ne pas soumettre ces propositions au vote des actionnaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de l'Assemblée cède la parole à Louis Vachon afin que celui-ci anime la période de questions, laquelle porte sur les points suivants :

- Le Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) américain;
- L'économie numérique, ainsi que la formation et la mobilisation des employés;
- Les procédures de notification et d'accès, et d'obtention d'un exemplaire imprimé de la Circulaire;
- La proposition d'actionnaire sur les paradis fiscaux présentée par le MÉDAC auprès d'autres banques; et
- Le projet de loi C-29 qui crée un nouveau régime de protection des consommateurs dans leurs relations avec les banques.

RÉSULTATS DES VOTES

À la suite de la réception du rapport des scrutatrices, le président de l'Assemblée annonce aux actionnaires les résultats des votes suivants :

Élection des administrateurs

Chacun des candidats à l'élection à un poste d'administrateur a été élu avec au moins 98% des votes exprimés.

Vote consultatif sur l'approche du Conseil en matière de rémunération de la haute direction

Plus de 91% des votes ont été exprimés en faveur de cette proposition.

Nomination de l'auditeur indépendant

Plus de 98% des votes ont été exprimés en faveur de cette proposition.

Augmentation du quorum pour toute assemblée d'actionnaires

Plus de 99% des votes ont été exprimés en faveur de cette proposition.

Remise à niveau du nombre d'actions réservées aux fins du régime d'options d'achat d'actions de la Banque

Plus de 87% des votes ont été exprimés en faveur de cette proposition.

Le président de l'Assemblée rappelle qu'un rapport détaillé des résultats des votes sera disponible sur le site internet de la Banque et le site internet SEDAR après l'Assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, le président de l'Assemblée remercie les actionnaires et déclare l'Assemblée levée.

(s) Jean Houde
Président

(s) Dominic Paradis
Secrétaire

⁽³⁾ Le texte des propositions de l'actionnaire et de la position de la Banque est présenté intégralement dans la Circulaire.